

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE JAILLANS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2020

Présent(s) : Jean-Noël FOURNAT, Christophe VALLA, Virginie DE ROSSI, Sylvain DILLESEGER, Annick VINCENT, Olivier DUMARCHÉ, Lorane SERRET, Daniel MUNIER, Grégory BOUVERON, Brigitte PRUVOST, Fabrice ROYER, Gêrôme BABIN, Marjory HAFSOUNI, Alain BONNET, Christine BELLE.

Nombre de membres affêrents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Prêsent(s) : 15

Votants : 15

Date de la convocation : 06/06/2020

Secrêtaire de sêance : Monsieur Alain BONNET.

Dêbut de sêance à 19h15

Prêsentation en dêbut de sêance, par le cabinet d'architecture VALRIM, du futur permis d'amêner du lotissement « Le Priorê », comprenant 7 maisons en accession à la propriêté et 4 logements locatifs (2 maisons jumelêes en plain-pied sur le macro-lot n°8) sur les parcelles appartenant à la famille BERANGER- Route des Tonnets.

A l'exposition des critêres architecturaux, l'ensemble du conseil municipal demande la construction de maisons de plain-pied, sauf sur les lots 2 et 3 sur lesquels des constructions en R+1 seront autorisêes.

🕒 APPROBATION PV DU 28 MAI 2020

Monsieur Le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux si des remarques sont à apporter au dernier compte rendu du 28 Mai 2020.

Aucune remarque n'êtant prononcêe, le compte rendu est donc approuvê par l'ensemble des Conseillers municipaux.

🕒 NOMINATION D'UN REGISSEUR SUPPLEANT DES RECETTES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Mme Régine ROIBET, ex-conseillêre municipale êtait supplêante de la rêgie de recettes des dons et locations de salles.

Mme ROIBET ne s'êtant pas reprêsentêe, il convient donc de nommer un(e) autre élu(e) supplêant(e) afin de remplacer le rêgisser titulaire en cas d'absence.

Ouï l'exposê de Monsieur Le Maire et aprês en avoir dêlibêrê, le Conseil Municipal,

- **DESIGNE Mme Marjory HAFSOUNI**, Supplêante des rêgies de recettes dons et locations de salles,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document concernant ce dossier.

🕒 DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

🟡 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchês publics,

Considêrant qu'à la suite des êlections municipales, il convient de dêsigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durêe du mandat. Il est dêcidê que cette dêsignation n'aura pas lieu à bulletin secret. Il convient de procêder de mêmê pour l'êlection des supplêants en nombre êgal à celui des titulaires.

Considêrant qu'outre le Maire, son prêsident, cette commission est composêe de 3 membres du conseil municipal

Le Conseil Municipal aprês en avoir dêlibêrê et votê à l'unanimitê des membres prêsents :

- **DESIGNE**

Prêsident de la commission d'appel d'offres : M. FOURNAT Jean-Noël, Maire

- Les délégués titulaires sont :

1. Jean-Noël FOURNAT
2. Christophe VALLA
3. Sylvain DILLESEGER

- Les délégués suppléants sont :

4. Annick VINCENT
5. Alain BONNET
6. Daniel MUNIER

● COMMISSION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ECOLE ECOLE MATERNELLE DE L'ECANCIERE

L'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Nomination de délégués pour le syndicat intercommunal de l'école maternelle de l'Ecancière.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe la composition à 3 membres.

DESIGNE :

- Virginie DE ROSSI: Adjointe aux écoles
- Lorane SERRET – Membre titulaire
- Christine BELLE - Membre titulaire

● COMMISSION ECOLE PRIMAIRE FRANÇOIS EYNARD DE JAILLANS

L'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de constituer une commission spécifique à l'école primaire F. Eynard de Jaillans.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** la composition à 6 membres, 3 titulaires, 3 suppléants.

- **DESIGNE :**

◆ Membres titulaires	◆ Membres suppléants
◆ Jean-Noël FOURNAT	◆ Sylvain DILLESEGER
◆ Virginie DE ROSSI	◆ Christine BELLE
◆ Lorane SERRET	◆ Olivier DUMARCHÉ

- **DIT QUE** cette commission sera consultée à l'initiative de M. le Maire dans les domaines le concernant.

● COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

L'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de constituer la commission travaux/bâtiments communaux/ état des lieux.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** la composition à 7 membres plus le Maire.

- **DESIGNE :**

◆ Membres titulaires	◆ Daniel MUNIER
◆ Christophe VALLA	◆ Grégory BOUVERON

◆ Sylvain DILLESEGER	◆ Fabrice ROYER
◆ Annick VINCENT	◆ ALAIN BONNET

- **DIT QUE** cette commission sera consultée à l'initiative de Monsieur le Maire dans les domaines le concernant.

● COMMISSION FINANCES

L'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de constituer la commission Finances.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** la composition à 5 membres plus le Maire.
- **DESIGNE** :

◆ Christophe VALLA	◆ Annick VINCENT
◆ Virginie De Rossi	◆ Olivier DUMARCHÉ
◆ Sylvain DILLESEGER	◆

- **DIT QUE** cette commission sera consultée à l'initiative de M. le Maire dans les domaines le concernant.

● COMMISSION URBANISME

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est possible de créer des commissions d'instruction dans différents domaines afin de faciliter l'étude et avancer le travail de réflexion du conseil municipal. Ces commissions ont un rôle consultatif et peuvent être composées de conseillers municipaux et de personnes extérieures.

Monsieur le Maire propose de constituer la commission urbanisme.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** la composition à cinq membres plus le Maire.
- **DESIGNE** :

◆ Annick VINCENT	◆ Christine BELLE
◆ Marjory HAFSOUNI	◆ Brigitte PPRUVOST
◆ Alain BONNET	◆

- **DIT QUE** cette commission sera consultée à l'initiative de M. le Maire dans les domaines le concernant.

● COMMISSION COMMUNICATION-VIE DU VILLAGE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une commission plus spécifiquement chargée de la communication, du cadre de vie (bulletin municipal, site internet, manifestations culturelles ou sportives, fleurissement du village, ...).

Cette commission serait composée d'élus et d'habitants de la commune (hors conseil municipal) souhaitant œuvrer à améliorer la vie de la commune.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** la composition à 13 membres plus le Maire.
- **DESIGNE** :

◆ Virginie DE ROSSI	◆ Lorane SERRET
◆ Daniel MUNIER	◆ Olivier DUMARCHE
◆ Gérôme BABIN	

◆ Grégory BOUVERON	◆ NICOLE FELOT
◆ Fabrice ROYER	◆ JEAN-MARIE REANT
◆ Christine BELLE	◆ NATACHA DENAUD
◆ Marjory HAFSOUNI	◆ VALLOT CECILE

- **DIT QUE** cette commission sera consultée à l'initiative de M. le Maire dans les domaines le concernant.

● COMMISSION VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

L'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de constituer la commission Voirie et réseaux divers.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** la composition à 6 membres plus le Maire.
- **DESIGNE** :

◆ Christophe VALLA	◆ Alain BONNET
◆ Sylvain DILLESEGER	◆ Brigitte PRUVOST
◆ Grégory BOUVERON	◆ Annick VINCENT

- **DIT QUE** cette commission sera consultée à l'initiative de M. le Maire dans les domaines le concernant.

● COMMISSION COMMUNALE AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire propose de constituer la commission Aide Sociale.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** la composition à 10 membres plus le Maire. (5 élus et 5 personnes extérieures)
- **DESIGNE** :

◆ Alain BONNET	◆ Emilie BABIN
◆ Gérôme BABIN	◆ Nicole VINAY
◆ Grégory BOUVERON	◆ Maryse GUTIERREZ
◆ Christine BELLE	◆ Jacques LONCHAMP
◆ Annick VINCENT	◆ Jacques DILLMANN

- **DIT QUE** cette commission sera consultée à l'initiative de M. le Maire dans les domaines le concernant.

● DESIGNATION D'UN ELU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer un correspondant défense.

Son rôle est essentiel dans la sensibilisation des citoyens aux questions de défense.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés,

DESIGNE

- **Monsieur Gérôme BABIN en qualité de Correspondant Défense.**

🔗 ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE POUR L'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE FABRICATION DE COMBUSTIBLE DE RECUPERATION (CSR)

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L 122-1 et R 122-1 et suivants, relatifs à l'évaluation

environnementale, L123-1 et R123-1 et suivants relatifs à l'enquête publique, son livre 1er titre VIII, parties législatives et réglementaires, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées (ICPE) codifiée dans le code de l'environnement ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu les ordonnances et les décrets mentionnés dans l'arrêté du 2 juin 2020 portant ouverture d'une enquête publique au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques relative à une demande d'autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'une unité de fabrication de combustible solide de récupération (CSR) présentée par la Société VALOMSY SAS quartier le Clos – RD 532 26 300 Beauregard-Baret pour un projet située sur la commune de Beauregard-Baret au lieu-dit « Les Combes » (centre de tri des déchets du Sytrad).

Cette autorisation environnementale unique vaudra :

- Autorisation environnementale au titre de la législation sur les Installations Classées (ICPE)
- Déclaration au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques

Ouï l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 1 contre, 0 abstention

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES** à la demande de la Société VALOMSY quartier le Clos RD 532 26300 Beauregard-Baret en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'une unité de fabrication de combustible solide de récupération (CSR) dans le centre de valorisation des déchets ménagers de la commune de Beauregard-Baret, au lieu-dit « Les Combes ».
- Des éclaircissements devront être apportés au niveau des risques de pollution de la nappe phréatique et des odeurs produites par les traitements.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

DEMANDE DE MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL

Madame Isabelle BESSON, Secrétaire de Mairie demande une modification de son temps de travail au sein de la mairie. Son élection en tant Maire-Adjoint au sein de la Commune de VALHERBASSE conduit Madame Isabelle BESSON à proposer à l'ensemble des conseillers municipaux présents ainsi qu'à M. Le Maire une demande d'autorisation de travail à Temps Partiel correspondant à 28h de présence en mairie de Jaillans à compter du 1^{er} septembre 2020.

Ouï l'exposé de Madame Isabelle BESSON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la modification du temps de travail de Madame Isabelle BESSON pour le passage à un Temps Partiel à partir du 1^{er} septembre 2020.

URBANISME

Mme Annick VINCENT expose à l'ensemble du conseil municipal, les demandes d'autorisations d'urbanisme

- **DEMANDES A INSTRUIRE :**

Permis de construire :

M. Thibaut MOULIN- Demande de modificatif de PC- (335C chemin du Prieuré, Les Blés Dorés) : Modification de la couleur de la façade.

Déclaration préalable

M. Brice CHAMPAVIER – Ravalement de façade-50 impasses des Frênes

22 h 45 : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BONNET.